

AU SENAT

Les ré-ervistes des régions montées

Elle seront dispensés de leurs périodes

Paris, 11 juillet.

La séance est ouverte à 3 heures sous la

présidence de M. Antonin Dubost.

Un vétéral M. Goy, élu sénateur de la Haute-

Savoie.

M. Maurice FAURE demande à Interpeller

le ministre de l'Agriculture sur la né-

cessité de venir en aide aux écrivains, vic-

times des dernières années.

La suite de la discussion de l'interpellation

sera ultérieurement fixée.

M. Charles HUMBERT lit son rapport

favorable au projet voté par la Chambre

ayant pour objet de dispenser les réservistes

et territoriaux des régions inondées de

toutes les obligations de services cette année.

Le projet est adopté.

M. COCHERY dépose le projet relatif aux

quatre contributions directes.

On adopte le projet concernant la restaura-

tion et la conservation des terrains en

montagne dans les Alpes-Maritimes.

On décide la discussion de la proposition

de loi votée par la Chambre, a. ant pour objet

de modifier l'article 1953 du Code civil

relatif à la responsabilité des hôteliers et au-

bergistes.

M. POLLE développe son rapport.

M. JULLE dit qu'il convient d'attribuer

la responsabilité des hôteliers et au-

bergistes. L'article unique du projet « pule que

la responsabilité des hôteliers et au-

bergistes pour les espèces monnayées, les valeurs,

les titres, les bijoux et les objets précieux de

bonne nature non déposés réellement entre

les mains des hôteliers et au-

bergistes.

Cet article est adopté.

On décide la proposition de loi relative

à l'extension aux exploitations forestières

de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du

travail.

M. BOUCHER, rapporteur, signale les in-

convénients du régime actuel et supplie le

Sénat de ne pas renvoyer la discussion à la

session prochaine.

La proposition de loi est adoptée, mais

l'urgence repoussée.

Le Sénat décide de passer à une deuxième

délibération.

On adopte une série de crédits spéciaux

d'exercice clos et dérivés.

On adopte le projet relatif aux quatre con-

tributions.

La séance est levée à 6 heures 50.

A A CHAMBRE

Les Crédits supplémentaires

de l'exercice 1910

Avant le débat sur l'affaire Rochette, la

Chambre avait expédié les affaires suivantes :

Par 412 voix contre 1, la Chambre a

adopté le projet de loi portant ouverture

pour l'exercice 1910 de crédits supplémentaires

totales s'élevant à 15.861.533 francs.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

Après le vote des crédits supplémentaires

la Chambre passe à la discussion du projet

relatif aux contributions directes et taxes

assimilées pour l'exercice 1911, qui est adopté

par 473 voix contre 76.

M. Georges BERRY pose une question au

ministre du Travail sur l'interprétation de

l'article 3 de la loi sur les repos hebdomadaires

quant à son application par les tenanciers

de casinos et hôteliers des stations

balnéaires. Ces industriels n'ont que

peu de personnel et les repos hebdomadaires

à leur personnel dans les mêmes conditions

que toutes les autres industries ?

Le Cour de cassation a décidé, à l'en-

contre d'une décision d'un juge de paix, que le

fait par un de ces industriels de suspendre

pendant un mois le repos hebdomadaire

pour son personnel constituant un délit pas-

sible d'une contravention. Quel est le sen-

timent du ministre du Travail qui s'était dé-

claré favorable à une application modérée

des textes ?

VIVIANI. — La Cour de cassation n'a

pas fait connaître sa jurisprudence en dé-

cidant que l'article 3 s'applique d'une ma-

nière absolue à l'industrie.

Je ne puis selon cet arrêt, en m'en ten-

ant à des renseignements d'un ou deux jours

peut au moment des inventaires, que me

conformer au texte de la loi.

Chez les Cheminots

LES COMPAGNIES SERAIENT DISPOSEES

A FAIRE DES COUPURES DANS LES

SALAIRES DES SAISONS D'ÉTÉ DU

PERSONNEL DU NORD SE-

RAIENT RELEVÉS

Paris, 11 juillet. — Les Compagnies de

chemin de fer auraient décidé d'entrer en

pourparlers avec les représentants du per-

sonnel.

Plusieurs d'entre elles : le Nord, l'Est et

l'Orléans, ont reçu un certain nombre de

délégués de leurs employés et ouvriers et

conféré avec eux.

Sur le réseau du Nord, le conseil d'admini-

stration a décidé, en avoir délibéré, à dé-

taille de faire droit, dans une certaine me-

sure, aux réclamations qui lui étaient adre-

sées et de procéder à un relèvement des

petits salaires. Cette mesure touchera

environ 50 % du personnel de la

Compagnie.

Sur l'Est, les chauffeurs ont vu leur si-

tuation s'améliorer depuis quelque temps

et on affirme que la Compagnie d'Orléans

serait même disposée à accorder, en ce qui

concerne le personnel, des avantages de

ce genre.

En Turquie

Constantinople, 11 juillet. — Les journaux

publient une communication de la police con-

cernant les bruits courants depuis quelques

jours de la découverte d'une liste secrète

révolutionnaire nommée « les Partisans des

réformes fondamentales », ainsi que l'arres-

tation de seize personnes, pour la plupart

fonctionnaires révoqués. On dit que

plusieurs personnes arrêtées n'ont joué qu'un rôle

secondaire et que les chefs du mouvement

sont quelques hauts personnages de l'ancien

régime.

Le patriarche arménien a reçu des in-

formations d'après lesquelles les églises de

sept villages du district de Florina, qui

avaient été fermées, ont été rouvertes. L'em-

ploi de la langue roumaine a été décidé par

les autorités.

Troubles en Chine

Londres, 11 juillet. — On télégraphie de

Pékin au « Herald » qu'un soulèvement ré-

volutionnaire a eu lieu dans le Tsen-Kiang.

Un fort détachement de rebelles portant des

uniformes perforés et prétendant, comme

autres fois les Boxers, être à l'épreuve des

balles, a attaqué le yamen d'un magistrat.

Une bataille en règle a eu lieu. De nom-

breuses troupes ont été engagées. Les re-

belles ont subi des pertes considérables.

DANS LA REGION

Une femme assassinée

A SAINT-LEGER

UNE BOULANGERE EST TROUVEE

EGORGEE, LA TÊTE PRESQUE SEPA-

REE DU TRONC. — C'EST SON

FILS QUI LE PREMIER VIT

LE CADAVRE

Après le drame d'Etampes, le crime

journal, soit que la commune de Saint-Léger,

sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Ar-

ras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épou-

vantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi,

Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Le-

grand, a été trouvée assassinée dans sa mai-

son.

Le corps de la malheureuse f. découvert

par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait

d'aller livrer le pain avec son père. Elle était

sur le dos, la tête dans un bûche de sang. Le

cou était presque complètement tranché et

adhérait plus au tronc que par la colonne

vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime

journal, soit que la commune de Saint-Léger,

sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Ar-

ras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épou-

vantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi,

Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Le-

grand, a été trouvée assassinée dans sa mai-

son.

Le corps de la malheureuse f. découvert

par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait

d'aller livrer le pain avec son père. Elle était

sur le dos, la tête dans un bûche de sang. Le

cou était presque complètement tranché et

adhérait plus au tronc que par la colonne

vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime

journal, soit que la commune de Saint-Léger,

sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Ar-

ras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épou-

vantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi,

Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Le-

grand, a été trouvée assassinée dans sa mai-

son.

Le corps de la malheureuse f. découvert

par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait

d'aller livrer le pain avec son père. Elle était

sur le dos, la tête dans un bûche de sang. Le

cou était presque complètement tranché et

adhérait plus au tronc que par la colonne

vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime

journal, soit que la commune de Saint-Léger,

sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Ar-

ras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épou-

vantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi,

Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Le-

grand, a été trouvée assassinée dans sa mai-

son.

Le corps de la malheureuse f. découvert

par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait

d'aller livrer le pain avec son père. Elle était

sur le dos, la tête dans un bûche de sang. Le

cou était presque complètement tranché et

adhérait plus au tronc que par la colonne

vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime

journal, soit que la commune de Saint-Léger,

sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Ar-

ras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épou-

vantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi,

Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Le-

grand, a été trouvée assassinée dans sa mai-

son.

Le corps de la malheureuse f. découvert

par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait

d'aller livrer le pain avec son père. Elle était

sur le dos, la tête dans un bûche de sang. Le

cou était presque complètement tranché et

adhérait plus au tronc que par la colonne

vertébrale.

réta qui touchaient d'aussi importante façon

tous les habitants.

Ce qui fit le plus de bruit, ce fut surtout

que M. le Maire aurait écarté de la séance

un conseiller sous le prétexte qu'il était le

beau-frère d'une des personnes intéressées

dans la question.

On en causa le soir dans tous les cabarets

et un vent d'émeute souffla sous les portes.

Il n'en fallut que quelques pas plus pour ren-

verser dans les rues un flot de foule.

A Hauteville, on espère, en tous les cas,

que la décision de l'assemblée municipale

sera entachée de nullité pour les motifs

« sus-exprimés ».

M. le Préfet du Pas-de-Calais va sans

doute ordonner une enquête sur ces évé-

nements. Quelle rumeur dans le pays. « Le

cimetière s'en ira ! S'en ira pas ! »

Les uns prétendent qu'un cimetière doit

être près de l'église, comme au bon vieux

temps.

Les autres affirment qu'un petit voyage lui

fera du bien et que la santé des vivants

l'emporte sur la commodité d'ailleurs contes-

table des morts.

M. le Préfet du Pas-de-Calais va sans

doute ordonner une enquête sur ces évé-

nements. Quelle rumeur dans le pays. « Le

cimetière s'en ira ! S'en ira pas ! »

Les uns prétendent qu'un cimetière doit

être près de l'église, comme au bon vieux

temps.

Les autres affirment qu'un petit voyage lui

fera du bien et que la santé des vivants

l'emporte sur la commodité d'ailleurs contes-

table des morts.

M. le Préfet du Pas-de-Calais va sans

doute ordonner une enquête sur ces évé-

nements. Quelle rumeur dans le pays. « Le

cimetière s'en ira ! S'en ira pas ! »